

# TERMINOLOGIE

## Cours et annexes

### **Première partie : notions théoriques**

#### **1. Quelques définitions**

##### **Terminologie\*, terminographie, terminographe <sup>1</sup>**

*Le **terminologie\*** étudie les corrélations entre ensembles terminologiques, fixe les principes que devront respecter les terminographes, intervient - notamment par le biais de la codification et de la normalisation - pour infléchir les usages, informer les responsables des décisions de politique linguistique et tenter de faire appliquer ces décisions.*

*La **terminographie** est l'activité de recensement, de constitution, de gestion et de diffusion des données terminologiques.*

*Le **terminographe** est, littéralement, l'agent qui recense les éléments contenus dans les lexiques, glossaires, inventaires, dictionnaires, fichiers, banques de données ou autres répertoires de vocabulaires spécialisés.*

##### **Terminotique\* et terminoticien\*<sup>2</sup>**

*La **terminotique**, que l'on appelle aussi la **termatique**, est une discipline fusionnant la terminologie et l'informatique. L'informatique est un outil au service de la terminologie et n'apporte pas de solution miracle aux problèmes de description des termes et de définition des notions mais la rigueur implacable de l'outil oblige le terminologue à une rigueur de formalisation des données qui peut se révéler heuristique. Au sens strict, le terme recouvre l'ensemble des opérations de stockage, gestion et consultation des données terminologiques à l'aide de moyens informatiques. [Ce terme] s'appliquait initialement à la constitution de fichiers indexés ou de bases de données, à la gestion de banques de données, et à la définition de procédures de consultation. Il trouve de nouveaux champs d'application dans la constitution de dictionnaires destinés à la traduction automatique, à la rédaction technique assistée, à la gestion de systèmes experts et d'analyse documentaire.*

En bref :

*Le terminologue dégage et propose les principes d'analyse, de constitution, de gestion et de diffusion des données terminologiques que le terminographe recueille et que le terminoticien gère, à des fins fort diverses, par des moyens informatiques.*

*Les perspectives de la terminologie, de la terminographie et de la terminotique semblent, aujourd'hui, infinies. Elles reposent essentiellement, dans un climat général qui voit se confirmer une naissance ou un renforcement de ce que l'on peut appeler une conscience terminologique, sur quatre facteurs qui sont, sans tentative de classement, l'accélération des transferts (techniques, économiques, commerciaux, technologiques et industriels), la poussée corrélative de la demande de "services linguistiques, la définition et la mise en oeuvre de politiques linguistiques cohérentes au niveau des organismes, des entreprises, des groupes, ou des pays et, enfin, l'effet terminotique-automatique.*

*Le développement de la terminologie, de la terminographie et de la terminotique est lié à l'accroissement de la demande de services linguistiques, à la généralisation des systèmes terminotiques et à l'importance des enjeux que la terminologie cristallise à court terme. La naissance et le développement de la conscience terminologique des individus ou des groupes marquent la première étape vers la définition de politiques linguistiques par lesquelles l'individu,*

---

<sup>1</sup> Ces définitions sont extraites de l'ouvrage de D. Gouadec : *Terminologie, constitution des données* (ed. AFNOR)

<sup>2</sup> on dit parfois *termatique\** et *termaticien\**

*le groupe, la société commerciale ou l'Etat entendent promouvoir ou défendre une personnalité sociale culturelle technique, technologique ou commerciale et les pouvoirs qui y sont liés.*

La terminologie est un sous domaine de la lexicologie (ou étude du lexique), elle-même branche de la linguistique, à laquelle elle emprunte ses méthodes et ses analyses. Prétendre faire l'économie d'une réflexion linguistique théorique dans le domaine de la terminologie serait s'exposer au danger de constituer des descriptions ad hoc qui ne prendraient pas en compte l'indissoluble lien entre syntaxe et sémantique et la discursivité du lexique.

### **Qu'est-ce qu'un terme ?**

**Terme** : désignation au moyen d'une unité linguistique d'une notion définie dans une langue de spécialité . Un terme peut être constitué de une ou plusieurs unités<sup>3</sup>

La lexicologie étudie les mots de la langue, qu'ils soient simples ou complexes, elle analyse leur sens et leur signification, leur comportement dans le discours.

La terminologie ne s'intéresse qu'aux termes, mots simples ou complexes appartenant à une langue spécialisée, elle analyse les réseaux de concepts , unités de pensée structurée associées à des désignations, les termes, qui sont des unités de langue

*On oppose traditionnellement la terminologie générale et la terminologie différentielle. La terminologie générale analyse les principes de désignation et d'usage des désignations dans les domaines spécialisés. La terminologie différentielle tente d'établir des éléments de comparaison entre systèmes de désignation de domaine à domaine\* (pour une même langue) ou de langue à langue dans un même domaine (dans la perspective du traitement de terminologies bilingues ou multilingues).*

## **2. L'utopie terminologique**

*L'utopie terminologique n'est autre que le vieux rêve des langages référentiels dans lesquels (1) une désignation donnée et elle seule correspond à tel objet ou concept ou processus ou événement et (2) réciproquement, tel objet ou concept ou processus ou événement, et lui seul, ne peut avoir que telle désignation linguistique.*

*En termes simples : une même dénomination désigne toujours un même concept ou objet et, inversement, un même concept ou objet porte toujours la même dénomination. En termes plus complexes : il existe une relation bi-univoque [ A <=> B ] entre les désignations linguistiques et les référents.*

On retrouve là le vieux mythe de Babel dans lequel la pluralité des langues est vue comme un obstacle à la communication et comme un châtement infligé aux hommes pour leur prétention à égarer Dieu<sup>4</sup>. On retrouve aussi Leibniz et l'utopie d'un langage univoque, débarrassé des scories des langues naturelles inadaptées à un discours scientifique.

*Quelle que soit la formulation retenue, les terminologies devraient, si l'utopie prenait corps, se réduire à des catalogues dans lesquels chaque constituant de l'univers perçu ou conçu recevrait une désignation linguistique spécifique qui serait, en quelque sorte, un numéro de référence linguistique qui, à l'image du numéro de la référence numérique du catalogue, annulerait toute ambiguïté.*

Les concepts seraient par définition universels et appréhendables de la même manière par les individus quelles que soient leurs histoires et leurs cultures.

### **La réalité linguistique**

La réalité linguistique résiste avec obstination à une telle conception de la langue. Prenons par exemple les systèmes de couleurs dans les différentes langues , ou bien encore les systèmes phonologiques, pour

<sup>3</sup> définition : norme ISO 1087 (1990)

<sup>4</sup> cf Marie Balmory, *Le Sacrifice Interdit*. Voir aussi Marina Yaguello : *Catalogue des idées reçues sur la langue* (la pluralité des langues vue comme une richesse).

prendre des exemples relativement simples et circonscrits :

- chaque langue découpe sur le continuum des couleurs des unités discrètes, les noms de couleurs, de manière différente d'une langue à l'autre ;
- le locuteur d'une langue qui ne possède pas d'opposition pertinente entre 2 phonèmes (par exemple /b/ et /v/ en espagnol) n'entend pas ces phonèmes dans la langue étrangère qu'il apprend et dans laquelle ceux-ci entrent dans un système d'unités distinctives.

### **L'arbitraire du signe**

Il faut distinguer entre l'arbitraire du signe linguistique et ce qu'on appelle la *motivation secondaire* des unités. En principe on ne peut prévoir comment se créeront les relations entre désignations et choses désignées. D'autre part, cependant, le stock des affixes disponibles et des différents types de matrices de création lexicale permettent souvent, malgré, là encore, une polysémie des affixes et des relations entre éléments d'une composition, de deviner le sens des néologismes que l'on rencontre (“ On s'enrhume, on se dérhume, quel sale temps! ”). L'arbitraire du signe est particulièrement clair lorsqu'on compare deux systèmes linguistiques qui analysent le réel selon des grilles différentes – et cependant que l'on peut partiellement mettre en rapport grâce à la potentialité paraphrastique des langues : on peut toujours exprimer la même chose de plusieurs manières différentes et parvenir à une quasi-synonymie des discours.

### **La polysémie**

*Toute désignation linguistique (mot ou terme) renvoie à des référents multiples et divers ou à des acceptions au moins partiellement concurrentes.*

Chaque terme pris en contexte véhicule un signifié susceptible d'un écart par rapport au signifié répertorié dans un dictionnaire et le propre de la langue est de faire fluctuer le sens des mots par approximation; les figures de glissements sémantiques les plus facilement repérables sont la métonymie et la métaphore.

*Si l'utopie terminologique appelle la monosémie, la réalité ne cesse d'aller dans le sens de l'ambiguïté et de la polysémie que la nécessité d'économiser les désignations (termes et mots) rend inévitables : un langage strictement référentiel comporterait autant de mots ou termes qu'il existe d'éléments désignables dans l'univers perçu ou conçu et serait impossible à mémoriser et inapte à toute communication.*

### **Une nécessaire réduction pour une finalité pratique**

*D'autre part, il importe aussi que les termes ne puissent pas être ambigus ou , à tout le moins, que leur ambiguïté reste dans des limites acceptables. L'une ou l'autre des contraintes l'emporte selon les circonstances dans une sorte de compromis sans cesse renégocié.” On choisira donc de présenter comme autant de termes distincts chaque division sémantique d'un terme ( au rebours de la démarche lexicologique) et on affectera chaque terme ainsi isolé d'un marqueur renseignant sur le domaine d'emploi, d'une définition précise et d'un contexte, voire de notes linguistiques, techniques et de schémas.*

En d'autres termes, la monosémie constitue l'idéal du terminologue, mais cette démarche ne doit pas faire perdre de vue l'incontournable polysémie des mots et leur capacité de glissement sémantique plus ou moins grand. (cf. la néologie, création de désignations nouvelles).

## **3. Mécanismes de création terminologique/néologique**

La création néologique est création de désignations d'objets, concepts, dispositifs, nouveaux. Elle constitue un volet important de la terminologie. Elle n'est pas toujours efficace ( bien des néologismes ont disparu sans que l'on puisse véritablement en fournir une raison), ni bien inspirée (phénomènes de mode créant des synonymes inutiles). Notons que les prédictions des différents “ défenseurs ” du langage qui pourfendaient allègrement telle ou telle création néologique et prédisaient sa disparition prochaine ne se sont pas toujours avérées, tant s'en faut.

Il existe différents **procédés de création néologique**. Les plus fréquents sont la *dérivation* (adjonction de préfixes ou de suffixes), la *composition* (formation de mots composés ou de syntagmes), la *conversion* (changement de catégorie syntaxique), la *troncation* (suppression d'un composant), la *siglaison* (formation d'un sigle), l'*emprunt* à une langue étrangère, et la *néologie sémantique* (changement de sens).

### **Désignations descriptives/explicatives**

*Aux constructions remobilisant des éléments connus ou transparents s'ajoutent les désignations descriptives ou explicatives qui renforcent le caractère univoque des désignations. Pareilles désignations constituent une quasi-description des caractères ou des fonctions de la chose désignée. La tendance paraphrastique à laquelle elles obéissent se manifeste surtout dans les domaines de technologie avancée (ex: composant à hyperfréquence).*

### **Les organismes d'observation de la langue et la néologie**

Les formations néologiques dont naissent les terminologies d'aujourd'hui et de demain sont soumises à l'action de deux mécanismes inhibiteurs, la *normalisation* (ou l'harmonisation) et la *naturalisation*.

*La normalisation ou harmonisation vise essentiellement à définir des normes terminologiques codifiant les relations entre désignations et référents. Il s'agit, une fois encore, de créer les conditions de la monosémie en effectuant un choix parmi des désignations concurrentes. Il y a canalisation effective ou tentative de canalisation des usages néologiques et terminologiques. L'obstacle infranchissable demeure le foisonnement souvent justifié des terminologies-maison\* . La normalisation terminologique s'effectue le plus souvent sous l'influence des usagers eux-mêmes et selon un principe qui veut que la raison du plus fort (commercialement) ne soit pas nécessairement la plus mauvaise (terminologiquement) (cf IBM) .*

Il y a en réalité une multiplicité de facteurs de " réussite " d'un néologisme, presse, mode, conjoncture politique, etc.

Il ne s'agit pas de nier la polysémie, mais de s'en accommoder, en décrétant que la polysémie n'est que la somme des monosémies contigües.

## **4. Multiplication des facteurs de délimitation**

Si l'on veut dégager des termes monosémiques, il faut préciser l'emploi du terme par des *délimiteurs*. Ces facteurs de délimitation ou séparateurs sont

### **Les domaines**

Les domaines de spécialité sont hiérarchisés en multiples sous domaines. Quand on aborde un traitement terminologique, il convient d'étudier la hiérarchisation du domaine choisi . Pour cela, il faut se reporter aux encyclopédies, manuels, thesaurus déjà constitués. Ne pas oublier qu'il ne s'agit là que d'une représentation instrumentale qui dépend de la *finalité* de la recherche et du *public* de l'ouvrage. Faites donc usage de votre réflexion personnelle tout en utilisant au maximum la documentation existante.

### **Les variantes géographiques**

**Le statut** : indications d'ordre sociolinguistique, chronologique (normalisation, marques déposées...) Les **terminologies-maison** constituent une variante extrême des délimitations : appartenance à une même entreprise, à un même atelier ou à un même groupe fermé (la division mercatique, le secteur production, la division informatique etc.). On assiste à la floraison d'un jargon de métier ou, au moins, à une terminologie partagée (commune) ; sigles, acronymes, abréviations ou autres formes tronquées se multiplient dès que les individus se comprennent à demi-mot.

<b>Il s'agit en fait d'essayer de créer, partout et toujours, les conditions dans lesquelles l'équation suivante est vraie : 1 terme <math>\Leftrightarrow</math> 1 référent .</b>
--

Même ainsi, on n'échappera pas à la polysémie, simplement parce que le terme, signe de la langue, prend sa signification en discours et que la polysémie est une caractéristique fondamentale du fonctionnement du langage.

## Deuxième partie : procédures et méthode <sup>5</sup>

La première démarche pratique consiste à déterminer un *domaine* pour en définir et en décrire la terminologie, en une ou plusieurs langues.

Pourquoi “ domaine ” plutôt que “ discipline”, “ science ” ou “ technique ” ? Par besoin d'un terme générique, la répartition de l'expérience humaine en secteurs étant fonction de nombreux critères. Mais le terme est ambigu et vague. Certes, il n'est pas impossible de distinguer des *domaines thématiques*, correspondant à des secteurs organisés de connaissances. Les plus évidents sont les sciences, encore que leur classification pose de nombreux problèmes. Voir le schéma linéaire représentant la botanique un peu plus loin.

Le besoin de classifications *non linéaires*, de *réseaux* devient évident lorsqu'il s'agit de domaines complexes quant à leurs fondements théoriques, comme le sont toutes les *pratiques*. Par exemple l'ensemble médecine-thérapeutique-chirurgie, ou encore toutes les techniques (par exemple électrotechnique, industries minières, transports ferroviaires), des domaines juridiques et institutionnels, etc.

Dans la pratique documentaire et bibliographique, on donne la préférence à des classements dits “ en arbre ”, reposant en fait sur une série linéaire dont chaque terme est traité comme un “ noeud ” et développé. Celle de la classification décimale universelle créée par Melville Dewey rend encore de grands services, mais la rend inadéquate pour une représentation classologique moderne.

### **La détermination d'un domaine terminologique est en fait purement empirique.**

Il s'agit

- a) soit des structures notionnelles et terminologiques mises en oeuvre dans (et repérables par) un corpus de discours surtout écrit et imprimé;
- b) soit de celles qui sont nécessaires à un type d'activité, déterminé en général par des critères socioprofessionnels. Dans ce cas, on peut même envisager la terminologie d'un ensemble professionnel concret (une usine, un chantier, un institut de recherche), malgré l'hétérogénéité des “domaines” concernés.

Ces deux aspects [a) et b)] sont interreliés: la détermination du corpus requiert la définition empirique des besoins; la détermination des besoins est inférée de l'observation de discours.

La tâche des terminologues revêt deux aspects:

- affecter d'une (ou de plusieurs) *marques de domaines* une unité observée;
- décrire et articuler l'ensemble d'un domaine.

La note “ terme de médecine ”, ou *Méd.* comme indication de domaine, signifiera  
– soit que la définition du terme implique son appartenance au domaine médical (critère sémantique),  
– soit que son emploi est nécessaire et normal dans le milieu des médecins (critère pragmatique).

En terminologie, le second (pragmatique) intervient dès qu'il s'agit de régulation, d'intervention, de normalisation. En fait, l'affectation d'un terme à un domaine est une opération pratique, destinée à satisfaire un besoin de consultation.

Le problème des domaines se pose donc, puisqu'une terminologie est censée correspondre à un système notionnel. La manière d'aborder un domaine est une question essentielle pour le terminologue, que ce domaine ait été défini par lui ou proposé de l'extérieur.

De ce point de vue, on doit distinguer au moins **deux types de domaines**.

- a) **Les domaines théoriques** (philosophie, sciences) sont généralement centrés sur un objet distinct, même s'il est très général, abordé selon des optiques et des présupposés variables. Ils se subdivisent notionnellement et terminologiquement, d'une part en *sous-domaines* (subdivision des types d'objets visés), d'autre part en *théories*.

Le projet terminologique doit alors rassembler et comparer les termes employés dans les diverses théories: termes différents (à confronter), termes identiques véhiculant des valeurs notionnelles

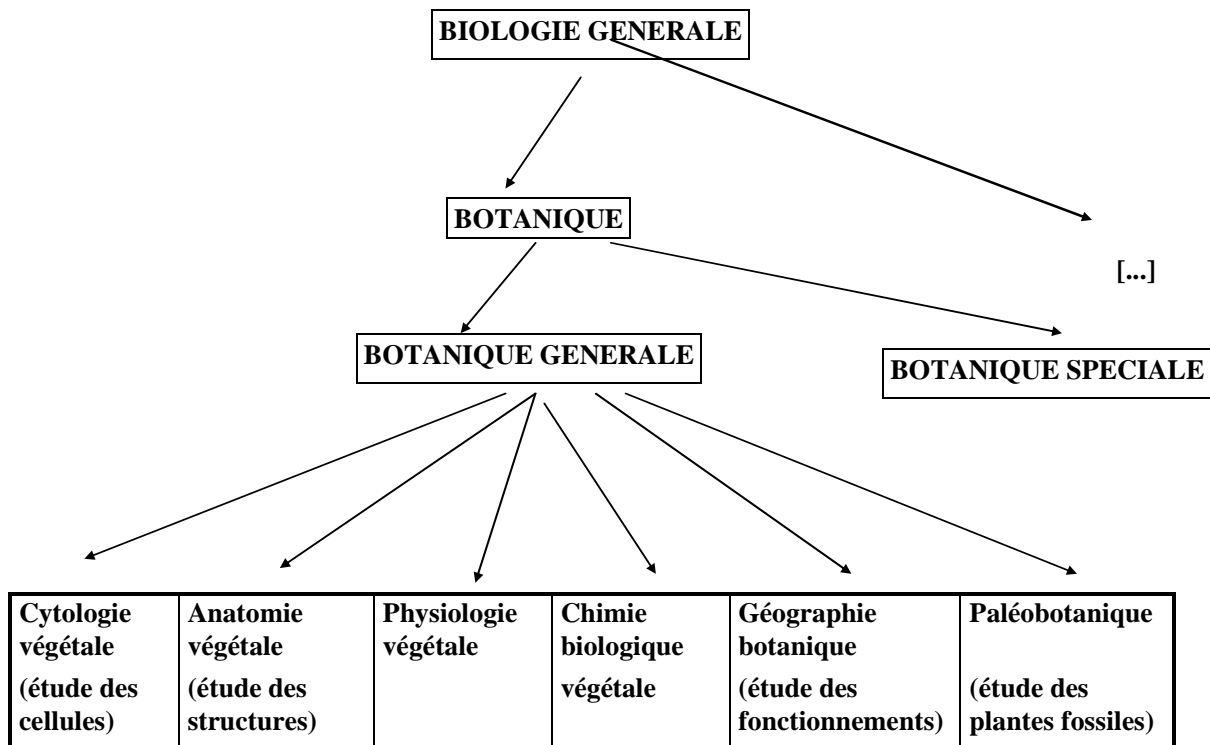
---

<sup>5</sup> Cette partie concernant la hiérarchisation en domaines et le choix de l'unité terminologique est tirée pour l'essentiel de l'ouvrage d'Alain Rey: *La Terminologie* (Que Sais-Je ?, PUF)

différentes. En psychologie, des termes comme *comportement*, *réaction*, etc., correspondent à des notions distinctes selon les théories. Dans les sciences dites exactes et les sciences d'observation, la situation est plus homogène, mais il suffit d'étudier la dimension diachronique (l'évolution du sens des termes dans le temps) pour rencontrer les mêmes problèmes (cf. l'histoire des concepts d'atome, d'ordre, etc.).

On peut citer comme exemple l'arborescence partielle de la botanique (ci-dessous), reconstituée d'après plusieurs articles de l'encyclopédie Quillet. Les articles de cette encyclopédie sont excellents dans les domaines scientifiques et techniques (NB Elle date de 1982, il y a donc lieu d'actualiser les informations pour les nouveaux développements techniques).

### Exemple d'arborescence en sciences

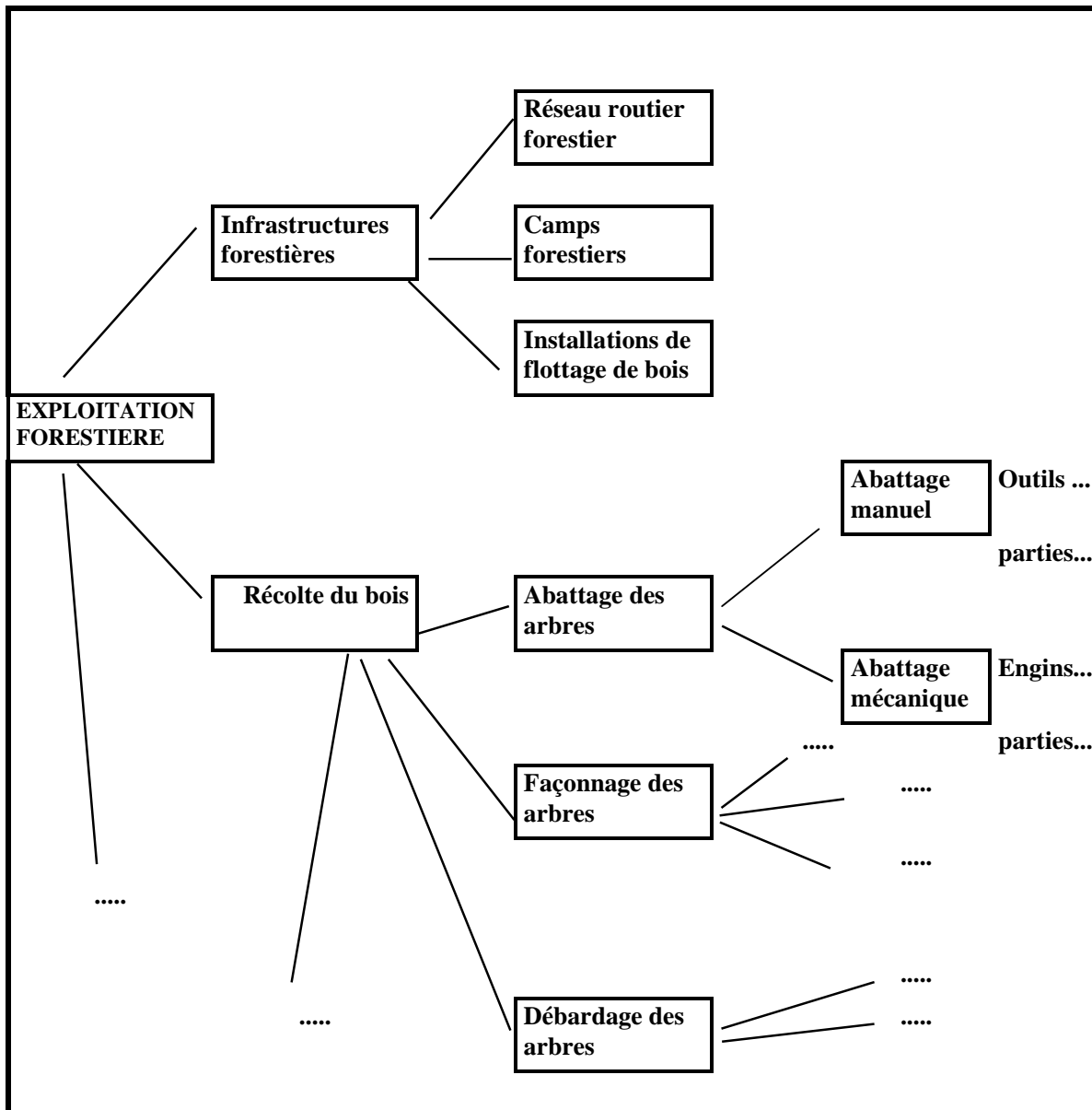


### Exemple de hiérarchisation en botanique

règne	végétal
ordre	polycarpiques
classe	dicotyledone dialypétale
famille	renonculacées
genre	herbacé
<b>espèce</b> (élément central)	<i>renoncule âcre</i> (nom pop. bouton d'or)

b) **Les domaines techniques sont structurés tout autrement.** Chaque technique constitue un domaine pragmatique. Il ne s'agit plus ici d'appréhender le "réel" pour en tirer de la connaissance, mais d'utiliser des connaissances pour **modifier** ce "réel". Chaque domaine est ainsi constitué par des finalités pratiques et des types d'activités, reliées à des connaissances très variées. En technique, comme dans les secteurs administratifs, juridiques ou d'organisation, l'élaboration d'un modèle représentant la forme du domaine – représenté par un schéma en arbre, par exemple – pose d'autres problèmes qu'en science: elle reflète, sauf en ce qui concerne les "connaissances préalables" plus ou moins scientifiques (électricité en électrotechnique; botanique, écologie, mécanique, etc., en exploitation forestière), des chaînes

d'activités concrètes. L'exemple de l'arbre de domaine de l'exploitation forestière que fournit la *Régie* (aujourd'hui *Office*) de la langue française du Québec, est éloquent:



La **complexité interne** des sous-domaines est considérable: “réseau routier forestier” implique une partie de la terminologie des travaux publics, des ponts et chaussées, etc., dans l’optique concrète de l’exploitation forestière *hic* et *nunc*: son articulation sera assez semblable au Canada et en Scandinavie, très différente si l’exploitation a lieu en forêt équatoriale. Les activités techniques et économiques s’articulent en domaines selon les conditions particulières de l’activité: conditions spatiales (géographiques), technologiques (plusieurs stades peuvent coexister), administratives, etc. On voit que **l’arborescence n’est pas figée mais dépend de l’usage qu’on en fait.**

Ainsi, alors que la *délimitation et la structuration du domaine sont en science le reflet d’une structuration conceptuelle et donc généralisante, elles correspondent en technologie à un ensemble de circonstances concrètes, donc partiellement singulières.*

L’impact de ces constatations banales sur le travail terminologique est considérable. Notamment, la maîtrise du domaine par le terminologue ne s’obtiendra pas par les mêmes voies. La description d’une terminologie scientifique suppose la connaissance des structures notionnelles de la science considéré; celle d’une terminologie technique suppose la même connaissance pour tout savoir impliqué par la

technique en question (les sciences mères), mais aussi la connaissance des pratiques d'un milieu professionnel.

Enfin, il faut distinguer les travaux terminologiques à ambition générale (ex.: l'exploitation minière en général) et les travaux *ad hoc* (ex.: l'exploitation minière dans une optique nationale, spécifique). Par exemple, en terminologie minière, un terminologue du Québec éliminera tout ce qui touche les charbonnages, car ce type d'exploitation n'existe pas au Québec.

Dans certains travaux, le domaine est entendu au sens large, et inclut les connaissances théoriques nécessaires pour l'exercice de la technique, les domaines en interférence, etc. Dans d'autres, il est strictement limité. De nombreuses décisions, arbitraires, dictées par des considérations pratiques impérieuses (finalité de la description, conditions de sa réalisation, dimension souhaitée), doivent être prises avant tout travail terminologique. Même en science, où la structure et les limites du domaine sont plus nettement posées, on peut prendre en compte ou non les interférences terminologiques, les "prédomaines" et les concepts généraux.

La **typologie** des domaines et sous-domaines peut porter sur des structures conceptuelles dynamiques (théoriques, générales, scientifiques), sur des taxinomies correspondant à des nomenclatures, enfin sur le reflet notionnel de pratiques (domaines techniques). Dans les trois cas, elle est essentielle à la description. C'est un problème majeur en documentation, mal résolu par les classifications linéaires ou arborescentes, au demeurant indispensables, qui éliminent la dimension génétique et structurale, la dimension dialectique et socio-historique, indispensable à la compréhension des "ensembles notionnels" théoriques et pratiques, objet revendiqué par la terminologie.

## 1. Les projets terminographiques

La description systématique, on vient de le voir, suppose la définition d'un "domaine", théorique ou pratique; mais la terminologie peut aussi viser un objet empirique complexe. Les exemples sont nombreux de descriptions tous azimuts à partir de textes variés, destinés par exemple à répertorier les néologismes, aux grands projets informatisés servant d'outil multidisciplinaire (cf. les banques de données).

On distinguera sommairement, dans les projets thématiques:

- les terminologies pluridisciplinaires regroupant des domaines interreliés;
- les terminologies générales de domaine, incluant les sciences fondatrices et les domaines connexes;
- les terminologies spéciales (domaine défini strictement et terminologies des sous-domaines);
- les terminologies de besoins concrets et de situations pratiques (par exemple terminologie d'entreprise, abordant tous les domaines concernés), structurées de manière purement empirique.

Préalable à chaque projet, *l'information systématique sur le domaine* est un problème documentaire. La bibliographie des lexiques, des manuels, celle des périodiques spécialisés, celle, plus difficile à réunir, des textes techniques spontanés (produits par les entreprises: textes publicitaires, journalistiques, etc.) supposent un inventaire systématique, manuel ou informatisé.

Pour toutes les terminologies liées à une pratique, on ajoutera des procédures d'enquête, portant sur la langue parlée et écrite dans les relations technoprofessionnelles. La langue de l'usine, de l'atelier, du chantier ou du bureau, lorsqu'elle vise la transmission de messages portant sur le fonctionnement propre du lieu, doit être connue du terminologue. Un système d'enquêtes, le recours à des informateurs sont indispensables: *l'Office de la Langue française* du Québec accorde ainsi dans ses travaux une grande importance aux méthodes sociolinguistiques.

### ***L'analyse du champ terminologique***

Analyser un tel champ, en référence à sa nature, relativement homogène (ex.: terminologie de l'hydroélectricité) ou hétérogène (ex.: terminologie du forage pétrolier sur terre et en mer), relativement théorique ou pratique, c'est effectuer une classification de ses sous-domaines, de ses domaines adjacents, des domaines nécessaires à sa constitution. Le tracé des frontières est pratiquement fonction des besoins d'expression du groupe d'utilisateurs concernés: la terminologie de l'oenologie sera organisée et limitée diversement pour l'ingénieur oenologue, l'agriculteur ou le gastronome; la complexe chimie du vin, qui intéresse relativement peu le troisième, est essentielle pour le premier, les



techniques de culture et de récolte, la gestion de l'entreprise viticole concernent surtout le second. Cette priorité donnée au *type d'utilisateur* est la règle d'or.

Une fois les limites du champ et son articulation interne déterminées, le terminologue devrait théoriquement procéder à la découverte des structures notionnelles auxquelles doivent correspondre les terminologies.

Il s'agira de construire un modèle notionnel et de déterminer comment la terminologie existante s'articule avec lui. Cette conception de la terminologie qui domine dans les organismes internationaux tend à privilégier l'approche notionnelle, à bon droit, certes, mais en effaçant quelque peu les difficultés.

En oubliant provisoirement ces difficultés théoriques, on notera que l'analyse notionnelle d'un domaine suppose une connaissance approfondie de son fonctionnement, elle-même appuyée sur sa structuration conceptuelle. Celle-ci n'est appréhendée, répétons-le inlassablement, *que par le langage* (langue naturelle et langages formalisés) et par des systèmes sémiotiques d'apport ou de substitution (figures, schémas, etc.). Les langues naturelles sont évidemment l'outil essentiel, et c'est pourquoi une connaissance plurilinguistique et comparative du domaine est indispensable.

L'analyse notionnelle, lorsqu'elle n'est pas élaborée par ceux mêmes qui constituent le domaine (chercheurs et inventeurs, qui fournissent des définitions constructives), suppose la connaissance du fonctionnement du domaine. Tout ce savoir passe par la constitution d'un corpus de définitions et de descriptions.

### **Analyse linguistique sur corpus**

Il s'agit de repérer dans un ensemble de textes (ou d'énoncés oraux) l'ensemble des unités linguistiques, mots et syntagmes, utilisés comme **termes**, et d'inférer de l'analyse sémantique du discours la valeur de ces termes.

La procédure la meilleure est le dépouillement terminologique plurilingue et comparé.

Le dépouillement d'un corpus applique des critères de sélection. En terminologie, deux grands problèmes se posent : la définition du terme et le choix des unités à retenir.

### **Définition de l'unité ou découpage**

Rappelons la définition du terme :

*désignation au moyen d'une unité linguistique d'une notion définie dans une langue de spécialité.*

*Un terme peut être constitué de une ou plusieurs unités (norme ISO 1087)*

La lexicologie étudie les *mots* de la langue, qu'ils soient simples ou complexes, elle analyse leur sens et leur signification, leur comportement dans le discours. La terminologie, elle, ne s'intéresse qu'aux *termes* – mots simples ou complexes appartenant à une langue spécialisée.

Le fait de considérer en priorité des syntagmes (surtout nominaux) comme termes entraîne des choix quant aux limites. Il ne s'agit pas seulement de critères linguistiques: de nombreux syntagmes complexes non figés peuvent correspondre à une notion bien identifiée. En lexicologie, ne sont considérés comme unités que les syntagmes *imprévisibles*, **dont la valeur globale ne correspond pas à la combinaison normale des valeurs de ses éléments** – on dit aussi “ non calculable ”: ainsi *paralysie générale, ou PG, ou paralysie générale progressive*, en français, ne désigne pas une variété de paralysie qui frappe tout l'organisme, mais une méningo-encéphalite diffuse d'origine syphilitique; de tels éléments, tout comme les “ locutions ” qui forment la phraséologie d'une langue, tout comme les idiotismes, définis contrastivement, **font partie du code** : il faut les apprendre pour pouvoir s'en servir. Au contraire, de nombreux syntagmes employés dans une terminologie sont constitués selon des lois sémantiques et les valeurs normales de leurs éléments. Une *presse hydraulique* est en effet une presse qui fonctionne grâce à un liquide, en général de l'eau; de même *rivetage radial* et *riveteuse radiale* correspondent à des sens prévisibles et constructibles. Ce ne sont pas des mots de dictionnaire de langue, mais des syntagmes qui figureront normalement en tant qu'exemples dans un dictionnaire (le *Trésor de la langue française* a ainsi une rubrique “syntagmes”, d'ailleurs très hétérogène); Ce qui compte, c'est que l'unité correspond dans l'usage des spécialistes à une forme généralement acceptée et comprise ou proposée pour l'être, et surtout à une définition qui la fasse **correspondre à une notion dans un domaine**.

Cf. les exemples ci-dessus et, extraits de Normaterm: *enrouleur à bandes sans fin, enrouleur à rouleau d'entraînement montant, enrouleur à rouleau<sup>6</sup> montant commandé*. Chacun de ces longs syntagmes est définissable et correspond à une classe d'objets (des enrouleurs, terme simple lui-même défini comme "dispositif destiné à présenter la matière enroulée"). Cependant, chacun peut être analysé en éléments, dont certains doivent être considérés comme des *termes* (*bande sans fin, rouleau d'entraînement montant, rouleau montant commandé*).

Ces derniers sont eux-mêmes analysables, mais ne doivent l'être que si des oppositions pertinentes existent (par exemple si l'on rencontre *rouleau d'entraînement* seul, ou avec un autre adjectif que *montant*). Aucun de ces syntagmes n'est un mot ni une unité lexicale; néanmoins, ce sont bien des termes.

### **Choix des unités**

Deux cas se présentent:

a) les relevés visent à repérer des unités non décrites ou mal décrites par exemple des néologismes en tous domaines;

b) ils visent à décrire la totalité des termes d'un seul domaine ou *champ* (voir plus haut).

a) Dans le premier cas, la sélection des unités employées comme termes est délicate et leur affectation à des domaines ou à des sous-domaines ne peut être assurée par l'examen d'un seul contexte. Le niveau du discours (strictement scientifique ou technique, de vulgarisation, pédagogique, journalistique, etc.) est essentiel quant aux précautions à prendre.

b) Dans le second cas, la sélection des termes est moins hasardeuse: un corpus cohérent et important permet le plus souvent un repérage des unités dans une pluralité de contextes et laisse apparaître des phénomènes de fréquence: mais il faut alors que le corpus *soit homogène*. Cette exigence, qui ne peut jamais être respectée en lexicographie générale (dans la mesure même où elle est "générale"), est impérative quant à l'aspect chronologique, on a vu que les notions évoluaient encore plus vite que les termes, et sérieuse quant aux types de discours: un ouvrage de vulgarisation, un article de quotidien apportera forcément des perturbations notionnelles et souvent des perturbations quant aux termes. L'optique lexicographique linguistique, là encore, est toute différente.

c) Une procédure intermédiaire entre *a)* et *b)* est possible et souhaitable en matière de néologie: elle consiste à repérer les termes nouveaux et à viser les notions nouvelles dans un domaine ou un sous-domaine précis. Le chercheur aura ainsi la possibilité de se référer à la structure notionnelle du domaine et à situer la valeur fonctionnelle des termes traités de manière moins intuitive. Le caractère néologique du terme est lui-même relatif et arbitraire: il dépendra de la définition d'un corpus d'exclusion (dictionnaires, vocabulaires, index, etc.) dont les éléments seront par définition considérés comme connus.

D'une manière générale, toute description terminologique ponctuelle, avec affectation du domaine *a posteriori*, est critiquable. Mais les besoins de nomination et les besoins de compréhension des unités terminologiques nouvelles, en l'absence de descriptions systématiques, rendent de telles descriptions souhaitables et nécessaires à titre provisoire.

Enfin, il faut noter que les deux procédures évoquées ci-dessus sont complémentaires. En effet, le choix des unités sur corpus, sans parler de leur traitement, suppose une analyse notionnelle implicite. La pertinence du terme dans un domaine ou un sous-domaine, la catégorie définitionnelle ne seront pas appréhendées correctement si l'on se fie au seul contexte.

---

<sup>6</sup> *roule* = mandrin avec matière enroulée au large (*ibid*). On remarquera le risque de circularité définitoire: enrouleur -> roule -> enrouler

## 2. Structure d'un dictionnaire terminologique

L'établissement d'une fiche plus ou moins exhaustive pour un terme appartenant à un domaine, ou pour une série de termes en plusieurs langues correspondant à une même notion, s'écarte en partie des procédures de la lexicographie générale. Ce travail constitue l'activité centrale du terminographe.

Il consiste, à propos d'une forme considérée comme un terme, et qui reçoit le statut d' *entrée* (on dit aussi *vedette*), à donner un certain nombre d'informations présentées de manière structurée (voir 3<sup>e</sup> partie, p.12).

Attention cependant :

**Un travail terminologique est toujours destiné à une utilisation bien précise ; sa structure et son contenu vont donc pouvoir varier en fonction de l'utilisation qu'on lui prévoit.**

Autrement dit, un dictionnaire terminologique conçu pour un public particulier sera difficilement réutilisable pour couvrir les besoins de lecteurs différents. C'est pourquoi vous devrez tenir compte dès le départ, dans votre travail, du type de lecteurs que vous visez.

Autre remarque importante : quel que soit votre objectif, il s'agira toujours pour vous de donner une *vision d'ensemble du domaine de connaissance* décrit : autrement dit, vous devrez aider vos lecteurs à saisir les *rapports entre les termes décrits*, et non vous contenter de présenter chaque terme de façon indépendante.

On peut distinguer dans l'analyse terminologique trois niveaux d'information.

### 1. Niveau morphosyntaxique et pragmatique

- \* Forme du terme, variantes graphiques ou phoniques (l'information phonétique, généralement négligée, se situerait ici).
  - \* Morphologie: procédé de formation du terme.
  - \* Catégorie grammaticale : fonction dans la phrase.
- La description de l'usage se situe au niveau pragmatique. Elle indique
- \* le niveau d'usage du terme (niveau de technicité, registre)
  - \* sa zone d'usage (pays, région...)
  - \* ses collocations : éléments cooccurrents privilégiés (déterminés par l'observation de contextes d'emploi *authentiques*)
  - \* éventuellement, une remarque normative (statut du terme).

### 2. Niveau notionnel et sémantique

#### Description monolingue

- \* Affectation de **domaine** (domaine thématique et/ou domaine d'emploi) : elle sera définie par la position du terme dans l'arborescence des notions
- \* Analyse de la notion par une **définition** (formulée à partir de sources référencées), **remarques** éventuelles.
- \* Informations concernant la classe d'objets en question (informations dites *référentielles* : description des objets, illustrations, etc.).
- \* Analyse de traits caractéristiques notionnels pour une sélection ultérieure, selon divers critères d'interrogation possible – un ou plusieurs caractères pertinents peuvent être repérés, notés et codés pour chaque notion.
- \* Mise en relation avec d'autres termes du même domaine.

**Unités terminologiques de l'autre langue** correspondant au même concept.

### 3. Niveau documentaire

- \* *Contextes* illustratifs d'emploi, avec leur référence de source.
- \* *Auteur(s)* et *date* d'élaboration de la fiche
- \* *Codage de l'entrée dans un ensemble*.

Si l'entrée est considérée comme une notion et doit être représentée dans un graphe, un réseau notionnel, l'entrée devra recevoir une place dans un classement systématique (un index des termes permettant de retrouver facilement les unités) ou dans un corpus définitionnel.

Le plurilinguisme devient une quasi nécessité, et *on n'a pas affaire à une traduction*, qui impliquerait une direction source⇒cible, mais à des **équivalences**. Chaque information sur le terme correspondant peut théoriquement être multipliée par le nombre de langues concernées.

Quant au contenu ainsi décrit, la plupart des informations dépendent d'une bonne analyse du domaine, d'une connaissance des formes utilisées comme termes (morphosyntaxe, éventuellement étymologie) et de méthodes lexicographiques correctes (choix, limitation et présentation des contextes, etc.).

### **3. Le choix des termes : la nomenclature<sup>7</sup>**

La *nomenclature* à retenir est fonction de la définition du projet : décrire la terminologie d'un domaine suppose des décisions de frontières, ainsi que des options quant au degré de finesse de la description.

Ainsi, une terminologie technique décrira un domaine et ses sous-domaines, à un certain niveau de précision; parfois, plus succinctement, des domaines adjacents; souvent, des éléments de sciences utiles pour la technique en question. Le dessin du domaine est rarement donné *a priori*. Sa structuration interne, on l'a vu, est souvent élaborée pour la description.

Le choix des unités lui-même présente des difficultés: les syntagmes complexes correspondant à une notion très spécifique peuvent être ou non inclus, certains peuvent être analysés en éléments combinables (cf. les exemples du type *enrouleur à rouleau d'entraînement montant*), mais la maîtrise réelle du domaine suppose une finesse d'analyse notionnelle maximale, car les notions les plus spécifiques (termes complexes) peuvent avoir une importance pratique considérable.

Rappel : il convient, dans un travail de terminologie, de tenir le plus grand compte du statut du terme.

L'ordre des unités est, soit systématique, par notions (*onomasiologique*), soit alphabétique (*sémasiologique*).<sup>8</sup> Dans le premier cas, théoriquement le meilleur, un classement connu des utilisateurs est souhaitable. La commodité de la consultation alphabétique est néanmoins conservée, grâce à des index. Lorsque la nomenclature est alphabétisée, des problèmes de classement se posent pour les syntagmes: tous les termes formés sur un même élément peuvent être rangés de façon hiérarchique et systématique, ce qui est préférable à un classement strictement alphabétique.

Le support informatique permet d'ailleurs de dépasser cette contrainte de choix, et de proposer les deux types de présentation.

Les travaux terminologiques bilingues doivent choisir une langue source, ou – ce qui est théoriquement préférable *considérer chaque langue tour à tour comme source*. Enfin, les vocabulaires plurilingues, lorsqu'ils sont conçus dans une langue de départ, souffrent d'un grave et fréquent défaut : une terminologie “ de départ ” y est souvent *traduite*; dès lors, les termes “ d'arrivée ” risquent d'être et sont fréquemment artificiels. L'exigence de contextes authentiques, attestant la réalité de l'usage terminologique dans chaque langue, est indispensable pour éliminer ce défaut.

---

<sup>7</sup> **nomenclature**: organisation d'un ensemble de description terminologique (en lexicographie, ce terme désigne l'ensemble des entrées d'un dictionnaire).

<sup>8</sup> Le premier système permet de retrouver les *noms* (*onoma*, en grec) à partir du désigné, alors que le deuxième renseigne sur le *sens* (*semasia*) à partir de la dénomination.

## Troisième partie : réalisation du dictionnaire

Avant tout, retenez deux principes essentiels: votre travail de recherche terminologique doit toujours s'appuyer sur des **documents** (terminologie textuelle), et il est d'abord **monolingue**.

Ceci signifie que

- vous ne relèverez que des termes attestés dans des *contextes authentiques*
- vous ne vous occuperez du champ *équivalent* qu'à la fin de votre travail. Si vous trouvez des termes français et des termes anglais dans vos fiches que vous pouvez appairer ensuite, tant mieux. Mais ce n'est pas le premier objectif du travail.

### 1. Première étape : ouvrir un journal de bord

Cette étape se prolongera en fait pendant toute la durée du travail puisqu'il s'agit de tenir un journal de suivi de projet, indiquant les questions que vous vous êtes posées, la façon dont vous les avez résolues – si vous en êtes totalement satisfait ou non, et aussi les problèmes que vous n'avez pas pu résoudre (manque de temps, d'informations...).

Ce document vous servira ensuite pour rédiger le *protocole* décrit en fin de document. Le journal de bord est le brouillon, le document de base du protocole. Vous y noterez **toutes les décisions que vous prenez, au fur et à mesure que vous les prenez.**<sup>9</sup>

- description du sujet choisi (son intérêt, ses limites) ; public visé, utilité
- première ébauche de l'arborescence des sous-domaines
- première liste de termes relevés, puis modifications apportées à votre choix de termes (sur avis de l'expert, ou au fur et à mesure de votre meilleure compréhension du sujet)
- experts et sources de documentation consultés, questions posées et réponses obtenues (à noter à part)
- références documentaires sélectionnées (sources, contextes, traductions, ...) ; de même, tenez ces listes à jour !
- termes supplémentaires, relevés dans des fiches *existantes*, et que aimeriez voir traiter dans la perspective d'un enrichissement du dictionnaire (à noter au fur et à mesure dans le champ *à traiter*).

Votre journal de bord rendra compte de toutes les étapes du déroulement du travail. **Vous devez donc y consigner tous vos problèmes, qu'ils soient résolus ou non.** Son utilité: garantir la validité de la recherche documentaire, permettre une saisie cohérente des données, et éventuellement la poursuite du travail par un autre terminologue.

Vous rédigerez à partir de ce journal le **protocole de rédaction** qui fera la synthèse de vos travaux. Ce protocole sera intégré au mémoire de terminologie. Il sera saisi sous Word, ou tout autre logiciel de traitement de texte.

### 2. La délimitation du champ terminologique

Cette délimitation doit être rigoureuse : elle seule permet de tendre vers l'utopie de la monosémie du terme décrit. Chaque discipline se caractérise par une hiérarchisation des termes en plusieurs niveaux de domaines et sous-domaines<sup>10</sup>. Vous devez donc organiser la description de votre domaine selon la taxinomie du champ étudié (il faut pour cela avoir recours aux professionnels du domaine), et décrire cette organisation dans le protocole.

Cette délimitation s'affinera petit à petit au cours du travail, notamment avec les modifications et l'enrichissement de votre corpus : vous devrez noter cette évolution.

---

<sup>9</sup> Aide-mémoire : vous pouvez cocher les cases ci-dessous lorsque vous aurez noté les informations correspondantes dans votre journal de bord.

<sup>10</sup> N.B. Il est préférable de traiter un domaine *restreint* de façon exhaustive ; on peut ensuite regrouper les données collectées par plusieurs équipes sur des sujets complémentaires.

Cette activité terminographique constitue une *autoformation* utile dans les domaines techniques. En effet, les métiers des langues (qu'il s'agisse de traduction, de rédaction ou de terminographie) exigent souvent que l'on soit capable de s'initier rapidement à un nouveau domaine de spécialité.

### **L'arborescence du domaine**

Les notions spécialisées d'un domaine doivent pouvoir être organisées dans une arborescence à plusieurs niveaux, qui va du plus général au plus particulier.

L'arborescence doit représenter l'*ensemble* du sujet étudié ; ce sujet se rattache lui-même à un domaine de connaissance plus large.

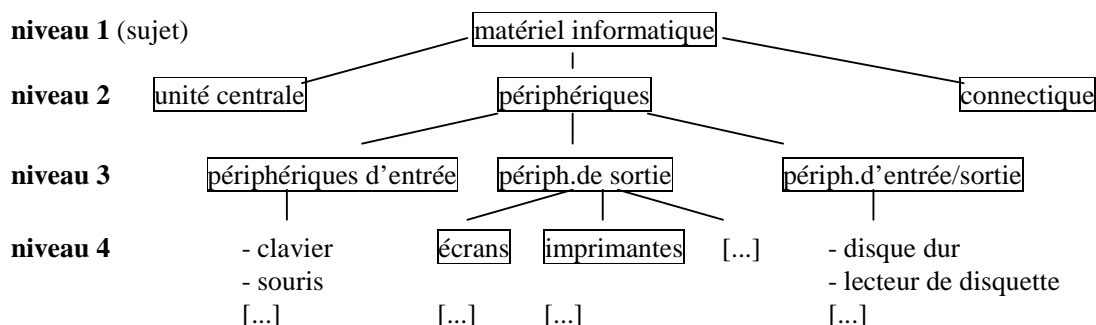
Le **niveau 1** représente l'origine de l'arborescence (la branche initiale, qui correspond au sujet choisi). C'est le champ délimité pour la collecte, le plus grand dénominateur commun – par exemple *matériel informatique*.

Le **niveau 2** correspond à des *sous-domaines* plus ou moins larges: dans l'exemple qui suit, sous *matériel informatique*, trois branches mènent à trois noeuds: *unité centrale*, *périphériques*, *connectique*.

Le **niveau 3** comprend de nouvelles branches dont chacune est reliée à l'un des sous-domaines ; par exemple, sous *périphériques*, trois branches mènent à *périphériques d'entrée*, *de sortie*, *d'entrée-sortie*.

Les branchements peuvent se poursuivre au **niveau 4**, **5** ou plus, avec des catégories plus fines, ou bien par des listes terminales de concepts ou d'objets. Par exemple, sous *périphériques d'entrée* on aura: *clavier*, *souris*..., alors que sous *périphériques de sortie* on retrouve deux nouvelles branches (*écrans* et *imprimantes*).

[*domaine de rattachement* : informatique]



On voit que selon le champ traité le nombre de niveaux sera plus ou moins important. Pour l'informatique par exemple, 5 niveaux permettraient de distinguer les différents types d'écran, d'imprimante, etc. Mais même ainsi on serait encore loin de la précision recherchée : en effet, le sujet choisi (niveau 1) est si vaste dans cet exemple qu'on ne saurait le représenter sans alourdir démesurément le schéma. C'est pourquoi nous vous conseillons de choisir un sujet bien délimité, dont vous parviendrez à représenter la structure de façon lisible.

Rappel : pour les sujets qui correspondent à une *technique de fabrication*, l'arborescence ne sera pas constituée uniquement de liens hyperonymiques, mais elle représentera plutôt les étapes du processus, grâce à des liens indirects du type *matière première*, *produit intermédiaire*, *opération qui précède (ou qui suit) x*, *outil servant à*, etc., qui se combineront avec des liens hyperonymiques ou du type tout-partie, comme par exemple dans l'arborescence de l'abattage du bois (deuxième partie, page 7).

Voir aussi à ce sujet les indications du *Guide pratique* (pp 17-18).

Pour faire ce travail de structuration, il faut essayer d'arriver à une vue d'ensemble du sujet choisi<sup>11</sup>. On y parvient par différents moyens tels que

<sup>11</sup> Il arrive que certains termes se situent à la convergence de plusieurs domaines – par exemple *autoformation à la linguistique assistée par ordinateur* (Domaines : didactique, linguistique, informatique). Il faudra réfléchir à la représentation la plus simple de ces relations ; plusieurs moutures seront nécessaires pour y parvenir.

- lire les tables des matières et les ouvrages généraux sur le sujet
- consulter une encyclopédie, un cours, un manuel (donc aller en bibliothèque et faire de la recherche documentaire)
- consulter un spécialiste.

Le projet d'arborescence va évoluer tout au long de votre travail.

### 3. La collecte des termes

Vous relèverez dans votre corpus (papier et/ou électronique), avec leur contexte d'emploi

- les *termes* du domaine (mots, ou composés à plusieurs mots)
- les *unités phraséologiques* figées ou semi-figées, par ex. **boire la voix**, **projeter le son / la voix** (dictionnaire sur les techniques vocales)
- tout *mot récurrent* qui sera, par sa fréquence, considéré comme pertinent, même s'il ne semble pas appartenir strictement au domaine : par ex. **connecter** pour du matériel informatique.
- le *vocabulaire hybride* (pas spécifiquement technique mais fréquemment utilisé dans le type de document choisi) pourra être pris en compte.

Évitez cependant de sélectionner des mots passés dans le vocabulaire courant, et dont on est sûr qu'ils n'apporteront rien à l'utilisateur (par exemple Electricité – entrée : **ampoule**)<sup>12</sup>

Votre critère : « à quoi ça sert ? » .

N.B. Le terme est souvent une unité *complexe* (un syntagme terminologique). Le critère essentiel pour l'identifier est que ce syntagme désigne un objet précis, ou un concept, ou un processus : c'est ce qui permet de lui donner le statut de terme.

Le traitement informatique permet d'être moins soumis aux contraintes de place, d'ordre, et d'être plus ainsi plus attentif aux besoins des traducteurs que lorsqu'on travaillait avec des dictionnaires papier.

#### Comment identifier les termes pertinents

Il peut s'agir

- de mots ou d'expressions indispensables pour comprendre le sujet traité (mots-clés) : par exemple dans ce texte sur l'épilation au laser :

Ces appareils agissent selon le principe de **photothermolyse sélective**. [...] En **phase catagène** puis **télogène**, le poil quitte progressivement le **bulbe** puis la **zone du bulge**; de ce fait, le **chromophore mélanine** ne peut plus servir de **conducteur sélectif** jusqu'aux cibles atrophiées.

- de mots ou d'expressions de la langue courante visiblement employés dans un sens différent :

– par exemple dans cette description d'un **practice de golf** :

Prix : 4€ le **seau**, matériel inclus. Membre : 150 € pour l'année, 2,50€ le **seau**.

– ou encore sur cette affiche (publicité pour des revêtements de sol) :

Foire aux parquets et sols stratifiés – Sous couche et colle offertes en quantité nécessaire pour la surface commandée (parquet ou sol stratifié) sous couche réf. xxx, colle 8/500 – 1 **biberon** pour 15 m<sup>2</sup>

- de mots ou d'expressions explicitement présentés comme des termes : définitions en contexte, et/ou mention de termes étrangers (ceux-ci devront évidemment être vérifiés).

– par exemple

**Le réel en mieux.** "D'habitude, on visite les sites, on regarde les pierres et point final. Avec ce système, on se rend compte des dimensions du bâtiment, de la façon dont on l'a construit, c'est comme regarder un film", résume le cobaye. Archeoguide est issu d'une technologie baptisée **"réalité augmentée" ou mixed-reality en anglais**. Comme son nom l'indique, cette technologie "augmente" le réel en plaquant des données informatiques (textes, images en 3D, personnages ou animations) sur ce que l'on voit. Ce qui, au final, donne une impression d'hybride entre film, jeu vidéo et dessin animé.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> Certains termes courants devront cependant être intégrés si leur traitement apporte une information utile, par exemple si un terme connu dans une langue a un équivalent inattendu dans l'autre langue (ainsi, dans le domaine de la guitare électrique, **micro** a pour équivalent *pick up* et non *microphone* ou *mike*).

<sup>13</sup> <http://www.liberation.com/page.php?Article=46079>

## 4. La description des termes

Reprenons les trois niveaux différents de la description du terme que nous avons évoqués précédemment.

### **Description linguistique : la forme utilisée**

Comme dans un dictionnaire de langue générale, le terme est présenté sous sa **forme lemmatisée** : infinitif pour un verbe, singulier pour un nom (sauf s'il ne s'emploie qu'au pluriel), etc.

On doit identifier sa **catégorie syntaxique**<sup>14</sup> : nom masculin, verbe transitif, etc. (cf. liste en annexe, p 24). Cette identification n'est pas aussi simple que cela pourrait sembler.

#### 1. Statut syntaxique dans la phrase

Seule la fonction syntaxique du terme doit être prise en compte. Ainsi,

– un nom composé sera noté **n.** ; par exemple *gestion informatisée de documents* : **nf**

– de même, un verbe composé sera noté **v.** ; par ex. *mettre en surbrillance* : **vt** (verbe transitif)

Le caractère “ composé ” du terme sera noté à part, dans le champ *syntagme*.

#### 2. Particularités : substantif désignant des animés

- Le substantif garde la même forme au masculin et au féminin mais le déterminant change de genre, comme par exemple *un / une biologiste* : on notera *nmf*.
- Le substantif porte une marque de genre, comme *préposé,e* : on notera *nm,f*. Dans le cas de marques de féminin entraînant une modification plus importante, on notera “boulangier,ère; instituteur,trice”.
- Si le substantif est réservé aux référents masculins et qu'il existe un terme différent pour les référents féminins (ou pas de terme du tout), on le signalera : par exemple *garçon de café, serveuse*. Si la mise au féminin entraîne une modification du sens ou de la connotation du mot on le signalera également (note linguistique).

De la même manière, on pourra se demander si le substantif est dénombrable (c'est le cas le plus courant, on ne le signalera pas), indénombrable, collectif, toujours pluriel, ou avec un sens différent selon qu'il est indénombrable ou pluriel. On notera les différences de graphie qui peuvent signaler des différences de sens (par exemple la *bourse* / la *Bourse*).

La question la plus immédiate est celle de la catégorie du verbe. Les problèmes de compatibilité avec des sujets animés humains ou non (“ \*la paramécie rigole”, “ \*la table se fend la pêche ”), la possibilité de passivation et les problèmes que cela soulève (“ la cuisine sent la frite ” / “ \*la frite est sentie par la cuisine ”) seront mentionnés dans la note.

Evidemment, le problème du genre ne se posera pas de la même manière en anglais.

On donne éventuellement une **remarque linguistique**. Dans cette remarque on notera tout ce qui pourra aider l'utilisateur, en se souvenant bien que celui-ci est le plus souvent un traducteur ou un rédacteur. Il faudra donc être à l'affût des problèmes de *nuances de sens* et de *comportement syntagmatique*.

L'autre champ permettant de préciser la description est le champ **collocation** : on notera là les exemples tronqués (verbes lemmatisés) avec l'environnement exemplaire du mot permettant

– au niveau de l'*usage*, de donner des exemples probables (que le traducteur a toutes les chances de rencontrer) de l'acception sémantique précisée dans la définition

ex. **vanner** (Culin.) : ~ *une sauce*

ex. **mix** (Culin.) : ~ *the dough/ the flour and the butter with sthg.*

---

<sup>14</sup> également appelée ‘catégorie grammaticale’. Nous préférons l'appellation ‘syntaxique’, car le critère pertinent pour le choix de cette catégorie n'est pas la ‘nature’ de l'unité, mais bien sa *fonction* au sein de la phrase.



– au niveau *syntactique*, de préciser la construction (obligatoire ou possible) des verbes ou des noms, la position des adjectifs, ou des adverbes.

ex. **périgée** : *atteindre son ~ / être au ~*

Les contextes non retenus pour le champ *contexte* pourront servir à faire de bonnes collocations : utilisez la fonction recherche de Word pour trouver d'autres occurrences du terme dans votre corpus.

Le champ *collocations* permet de faire du dictionnaire de terminologie autre chose qu'un catalogue d'étiquettes. Un mot n'a pas de sens hors contexte et la description de l'environnement immédiat du mot fait partie de la description du sens du mot, comme le repérage du domaine, la description morpho-syntactique. La syntaxe et la sémantique s'interpénètrent complètement.

Enfin, on cherchera des **équivalents en langue cible**

Indiquez toujours leur *source* : dictionnaire, encyclopédie, manuel, informateur... Si faute de mieux vous proposez vous-même cet équivalent, faites le précéder d'un ?

### **Description encyclopédique : la notion désignée par le terme**

#### **Le contexte**

Les contextes à citer sont des contextes illustratifs. Ils attestent et décrivent l'**usage effectif** des formes relevées, et doivent donc tous provenir de *textes authentiques, spontanés* (pas d'extraits de dictionnaires) et *non traduits*.

Le contexte a deux fonctions :

- préciser le sens du mot
- montrer son fonctionnement dans une phrase authentique (il sert donc également pour la description linguistique !).

Le choix du contexte (s'il y en a plusieurs) est délicat : on cherche souvent en vain un contexte définitoire, il faut parfois faire des coupes dans un contexte qui autrement fera trop de lignes. Cependant un contexte n'apportant aucun renseignement sur le sens du terme n'aura guère d'intérêt. S'il renseigne sur le comportement linguistique du terme, on le gardera pour la collocation et on le tronquera sans scrupule. Si plusieurs contextes vous semblent intéressants, vous pourrez les inclure tous.

Vous devrez pouvoir proposer une traduction des contextes et discuter des problèmes de traduction du terme isolé (équivalent) et du terme dans le contexte.

#### **La définition**

Un élément essentiel du niveau notionnel (2) qui pose des problèmes spécifiques. Sur le plan méthodologique, l'exigence fondamentale du définisseur est de produire un syntagme nominal ou verbal substituable au terme dans la phrase, donnant de la manière la plus *économique* possible et en employant des *termes définis* ou "*connus*" (i.e. définis ailleurs) la totalité des *caractères pertinents* après avoir déterminé son genre le plus proche dans la hiérarchie notionnelle (hyperonyme) (" musaraigne : petit mammifère insectivore , classe des soricidés)

Ceci est une définition classificatrice qui ne convient pas partout ; parfois une définition fonctionnelle (" ça sert à..., ça fait ceci..., c'est une partie de,...") peut ou doit s'y substituer. Voir plus loin champ définition.

Les **règles** sont les mêmes que dans les dictionnaires généraux:

- **homogénéité** : même catégorie syntaxique : cela signifie que la définition doit être **substituable** au terme dans le contexte d'un point de vue syntaxique et sémantique.

Ex : **ampérométrique** : (adj), qui s'effectue grâce à la mesure de l'intensité d'un courant électrique. Ici , la relative (" qui ... ") permet de définir un adjectif : par exemple *dosage ampérométrique de l'oxygène = dosage qui s'effectue ...*

Attention aussi à la construction du verbe (transitif, intransitif ou pronominal )

Ex : **amuïr (s')** : (v.pron), (Phon.), devenir muet, ne plus se prononcer

*La voyelle finale " e " s'est amuïe = est devenue muette*

Un exemple pour rire: un des jeux de l'Oulipo consiste à remplacer les mots lexicaux d'une phrase par leur définition. " La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue " donnerait ainsi: " L'insecte homoptère aux ailes transparentes et au corps sombre qui se nourrit de la sève des arbres grâce à son rostre rigide, ayant formé avec sa voix une suite de sons musicaux pendant la saison la plus chaude de l'année qui va du solstice à l'équinoxe dans l'hémisphère nord fut dans un état qui manque du nécessaire lorsque le vent de N. à N.O. sec et froid se fut déplacé vers le lieu de l'énonciation. "

... la substitution a été faite, ça marche du point de vue syntaxique, la dénotation est la même, évidemment le rythme de la phrase n'est plus tout à fait ce qu'il était.

Ceci est un principe essentiel qui peut paraître bien artificiel et bien difficile à respecter parfois. Il faudra donc peut être le transgresser. Cependant c'est une discipline à s'imposer a priori même si on finit par y déroger parce qu'elle oblige à bien repérer le terme dans sa totalité et son insertion dans la phrase.

- ❑ **non-circularité** : pas de boucle courte en tous cas, du genre " **boxer** : pratiquer la boxe " et " **boxe** : art de boxer ", étant bien entendu que le dictionnaire est une gigantesque boucle où les mots sont définis les uns par les autres.
- ❑ **économie** : on attend de la définition qu'elle soit la plus courte possible, qu'elle énumère tous les caractères pertinents et seulement ceux-ci.

Concise et complète, la définition doit éclairer le sens du terme. On évitera donc de définir un terme simple par une définition plus compliquée – par exemple " **baiser** : clic bilabial " !

Mais une difficulté propre à la terminologie se manifeste: pour rester une définition, le syntagme qui éclaire un terme doit éliminer tous les traits caractéristiques non pertinents (i.e. ceux qui n'opposent pas la notion à une notion voisine), or, comme il s'agit, non du sens des mots, mais des propriétés des objets constitués en classes, la tentation encyclopédique est forte. La **description (note technique) doit être soigneusement distinguée de la définition**. Mais cette opération est délicate: certaines notions requièrent d'être définies *génétiquement*, d'autres *fonctionnellement*, d'autres correspondent à une *apparence*, à des *matières*, à une *forme*...; les syntagmes utilisés comme termes reflètent cette pluralité des caractères différentiels: c'est la constitution du système notionnel et elle seule qui permettra de choisir le ou les traits *indispensables*, seuls définitoires.

Ainsi, on trouve dans les vocabulaires terminologiques des énoncés de définitions de diverses natures, à la suite des entrées. Certains contiennent des éléments descriptifs supplémentaires par rapport aux définitions lexicographiques: exemple: " *Hourdis*: élément de plancher s'appuyant sur un étaielement au moment de la mise en oeuvre, servant généralement de coffrage perdu à une dalle de plancher coulée en place et de support à un enduit [...] et éventuellement maintenu par des nervures " (1). Les adverbes *généralement*, *éventuellement* signalent des traits distinctifs non réalisés dans la totalité des cas (qui ne peuvent donc servir à définir l'hyperonyme). Ce problème des éléments est délicat: leur apparition fréquente, même dans les dictionnaires de langue, a des motifs pratiques évidents, et correspond à une faiblesse théorique des moyens d'expression par rapport à la conceptualisation. Exemple: *Gaule*: tige en un ou plusieurs éléments, de roseau, bambou, métal, fibre de verre ou carbone, à l'aide de laquelle le pêcheur manoeuvre sa ligne (Terminologie de la pêche fluviale, *La Banque des mots*, n° 15) les éléments soulignés indiquent des traits distinctifs possibles différents de l'objet.

La distinction entre définition *stricto sensu* et éléments virtuels mais fréquents, objets de description, est en fait toujours praticable, soit par la disposition formelle de la "définition", soit par une sélection à la lecture, présentation typo (dans l'exemple ci-dessus, seuls les éléments en italiques sont définitoires, et l'on constate que la définition *stricto sensu* recourt à la finalité).

La définition, surtout dans des domaines d'une haute technicité, est évidemment hors de portée du terminologue lambda, surtout débutant. Ne prétendez pas définir vous mêmes "logiques non monotones" et "automates à seuil". **Cherchez** cette définition, si elle existe, dans les encyclopédies, les ouvrages spécialisés, les manuels (allez à la Villette, à Beaubourg, demandez à votre professeur de documentation de vous aider à trouver les sources) et quand vous en avez trouvé une ou plusieurs, notez

les avec leur source et notez éventuellement si elles semblent contradictoires. Ayez un **regard critique** sur la définition que vous trouvez et choisissez celle qui vous semble claire, pertinente, exhaustive. Si la définition n'existe pas dans les ouvrages de référence, interrogez les experts du domaine . Ce travail d'interrogation des spécialistes, d' " interface ", est un des rôles importants du terminologue qui doit être capable de **faire verbaliser** clairement des définitions qui ne peuvent que gagner en précision dans ce processus ( il y a une différence entre savoir ce qu'est un concept et en exprimer la définition exhaustive et claire ; essayez donc de définir un mot aussi simple que "œuf"). Il montre aux experts l'intérêt pour eux mêmes de la constitution d'une terminologie ainsi que le sérieux du travail. Ce travail montre également que le travail de traduction est toujours plus complexe que les non-spécialistes ne le supposent, que la langue n'est pas un système d'étiquettes et il permet de valoriser le travail du traducteur et du terminologue.

Dans le protocole vous donnerez les coordonnées de l'expert du domaine que vous aurez consulté et qui aura validé votre travail de définition.

**Voici quelques exemples de définitions à améliorer :**

Ex 1: **Entrée : soufflage**

nm (domaine : les conteneurs, sous-domaine : les opérations sur les conteneurs)

Définition : Renflement de la carène d'un navire au voisinage de la flottaison

Contexte : " La couverture de la totalité de la *surface de soufflage* par les marchandises est indispensable pour éviter des "courts-circuits" ou "cheminées" où l'air s'engouffrerait au détriment de la masse des marchandises. "

Ce qui est défini ici est la *surface de soufflage* et non le *soufflage*

Ex. 2 **Entrée : transbordement**

n.m (domaine : les conteneurs, sous-domaine : l'administration des conteneurs)

Définition: Dans le langage des loueurs et gestionnaires de conteneurs le transbordement correspond à l'opération d'interchange . Pour les opérateurs de navires l'opération de transbordement désigne le passage d'un conteneur par un port intermédiaire avant son port de destination finale.

Contexte : " "Transbordements/Conteneur : Finalisation en cours d'un accord d'interchange conteneur avec la Compagnie Maritime bulgare Bulcon pour favoriser les **transbordements** avec les lignes du groupe en provenance et à destination de l'Est méditerranéen' ".

Il y a deux définitions : il faut faire 2 fiches si on veut maintenir le principe de monosémie du terme.

### ***Les types de définition***

La définition peut être de différents types :

- **définition en compréhension** : elle correspond aux relations logiques exprimées aussi dans les champs *hyperonyme*  
Elle renvoie au terme générique (hyperonyme) et précise la spécificité. Par exemple **cigale** = sorte d'*insecte* ...

L'hyperonyme utilisé dans la définition se retrouvera dans le champ hyperonyme sauf si la définition ne peut utiliser le genre immédiatement supérieur. On le retrouvera généralement aussi dans l'arborescence.

Ne craignez pas la redondance : vous créez un dictionnaire sur support électronique, donc il n'y a pas lieu d'économiser le papier – et surtout, les champs sont faits pour permettre des tris multi-critères : pour avoir une liste des hyperonymes, il faut bien remplir le champ même si on a déjà mentionné l'hyperonyme dans la définition.

- **définition en extension** : elle correspond aux relations logiques exprimées aussi dans le champ *hyponyme*. Ce type de définition fournit une liste plus ou moins complète de termes spécifiques,

hyponymes du terme traité.

Par exemple **caractères non imprimables** (Typo) : caractères comme le *retour paragraphe*, le *saut de ligne*, le *saut de page*, que Word peut afficher à l'écran mais qu'il n'imprime pas.

- La définition peut aussi donner des indications d'ordre divers, réunies sous le nom de **liens indirects**.

Il s'agit des relations qui unissent le terme aux autres termes du dictionnaire<sup>15</sup>, indépendamment des liens hyperonymiques et tout/partie. On pourrait dire qu'elles seraient représentées dans le discours par des compléments circonstanciels.

Quelques exemples de liens indirects :

- **lien tout/partie** (constitution d'un ensemble) : “ *pièce faisant partie du rotor...* ”
- **lien spatial** : “ *mât qui se trouve à l'avant du navire... devant...* ”
- **lien de succession temporelle** : “ *phénomène qui apparaît après le refroidissement...* ”
- **de matière, de couleur**: “ *objet composé de résines de synthèse / de couleur...* ”
- **de finalité** “ *opération destinée à...* ”, etc.<sup>16</sup>

Toutes ces formes de définition ont leur pertinence, car “ *la structuration d'un champ conceptuel reflète une vision culturelle et scientifique déterminée de la réalité ; dans ce sens, elle permet donc des approches scientifiques différentes du même objet de base, et des approches culturelles différentes d'une même réalité* ”.<sup>17</sup> Le choix d'un type de définition devra cependant respecter deux règles de base :

- les définitions proposées pour des termes proches devront être conçues *de façon coordonnée* et non indépendante : leur complémentarité mettra ainsi en lumière les liens entre les termes traités
- elles *devront dans tous les cas être adaptées aux attentes du lecteur*. Nous retrouvons une fois encore ici le problème de la finalité du dictionnaire et du type de public auquel il s'adresse.

La **remarque technique** permet de donner des renseignements complémentaires hors définition et de dire par exemple à quoi sert une machine, ou de donner des indications de normalisation de matériel ou de préciser une différence avec un autre matériel ou concept, de préciser sa localisation, etc. Toutes remarques aidant à la compréhension sont les bienvenues : rappelez vous qu'un dictionnaire est fait pour SERVIR à qch. et à qqn. Les utilisateurs ne sont pas tous du même type et peuvent avoir des besoins différents ou être plus ou moins compétents. A vous de pallier leur incompétence.

### **Le classement documentaire**

Toute information donnée dans le dictionnaire doit pouvoir être vérifiée et évaluée à tout moment par les utilisateurs. Le repérage des sources de contexte mais aussi de définition doit être précis. Sur chaque fiche, les références de source seront indiquées aussi bien pour le contexte que pour la définition, la note technique et la traduction.

*En terminologie, vous n'avez pas à inventer, vous avez à être rigoureux, savoir traquer l'information et donner des outils efficaces et fiables à l'utilisateur.*

### **Le traitement des termes : un travail de longue haleine**

La création des fiches terminologiques et leur validation vont se faire de façon progressive.

Ne soyez pas surpris par l'aspect non linéaire de ce travail : une fiche ne se remplit pas en une seule fois. On commence par y noter un terme et un contexte, puis on y revient à plusieurs reprises, pour compléter certains champs, pour corriger des erreurs ou des imprécisions (forme de l'entrée, définition,

---

<sup>15</sup> On pourra retrouver sous cette forme des indications contenues dans le champ *Collocations* (voir plus haut). En effet, les collocations illustrent la mise en discours, tandis que la description des liens souligne des relations notionnelles.

<sup>16</sup> pour une liste plus complète, voir le fichier *Guide pratique*.

<sup>17</sup> M.T. Cabré, *La Terminologie*, p. 181 (A. Colin)

remarques...), et pour harmoniser les fiches entre elles au fur et à mesure que l'on progresse dans la connaissance du domaine et dans la lecture des textes du corpus.

L'exploitation du corpus et de la base elle-même vous apporteront en effet une aide précieuse ; c'est pourquoi il est important pour votre projet de créer régulièrement de nouvelles fiches, même si vous savez qu'elles ne sont pas parfaites.

Vous utiliserez les fiches existantes, entre autres, pour

- compléter certains champs (collocations, termes à traiter...)
- comparer vos formulations pour les définitions de termes proches (il est important qu'elles se répondent)
- vérifier systématiquement les équivalences proposées dans l'autre langue.

## 5. Constitution du mémoire

Votre mémoire terminé devra comprendre les éléments suivants:

### Le protocole de rédaction

A partir du journal de bord, vous allez rédiger un document de présentation, le protocole de rédaction. Synthèse de tout votre travail, il sera remis à votre enseignant de documentation et figurera également en introduction de votre dictionnaire.

Vous devrez y inclure :

#### 1. La description de votre sujet

Dans cette introduction, vous devez justifier votre choix, montrer l'utilité de votre dictionnaire.

Après une présentation du public visé et du sujet choisi, vous donnerez une **description générale du domaine** (deux pages environ)<sup>18</sup>, où vous ferez figurer les principaux termes en caractères gras dans le texte. Cette introduction doit permettre à vos lecteurs d'aborder sans souci la consultation du dictionnaire.

**2. Les coordonnées de votre expert**, avec sa **validation** (attestation signée ou courrier électronique)

#### 3. Le compte rendu de votre travail

- Décrivez votre *démarche de recherche documentaire* : les difficultés rencontrées, ce que vous avez appris concernant la méthode de recherche.
- Commentez votre *choix de termes*, ainsi que vos hésitations ou questionnements ; vous indiquerez si votre choix de termes a été modifié, et si oui pourquoi.
- Décrivez quelques exemples de difficultés concernant la *rédaction des définitions* ou des remarques.
- Décrivez vos *contacts avec l'expert*. La communication avec ce dernier a peut-être été difficile : les spécialistes ont parfois du mal à comprendre les préoccupations des traducteurs. Pour décrire tout cela, il faudra bien sûr que vous ayez pris des notes dans votre journal de bord – sinon, vous ne vous souviendrez de rien au moment de rédiger !
- Evoquez quelques *problèmes de traduction* : difficulté de trouver les équivalents, périphrases, collocations différentes; citez quelques contextes où la traduction pose problème, et expliquez pourquoi.
- Imaginons enfin que ce travail doive être poursuivi dans l'entreprise qui vous emploie pendant vos vacances : terminez en transmettant des *consignes* claires à votre remplaçant pour qu'il poursuive votre travail.

Rappel : tout ce qui précède sera inclus dans le protocole remis à votre enseignant de documentation. Les éléments qui suivent ne figureront que dans le mémoire complet, qui doit *aussi* inclure un exemplaire du protocole.

#### 4. Les arborescences définitives

Vous présenterez une arborescence pour chaque langue. Elles devront inclure

- les sous domaines (tous niveaux)
- **tous** les termes traités, à leur place dans l'arborescence et soulignés<sup>19</sup>.
- les **liens** entre les termes (liens hyperonymiques, liens tout/partie ou liens indirects), identifiés par des codes de couleur ou des formes graphiques différentes
- éventuellement d'autres *termes non traités*, pour que l'organisation du domaine soit plus lisible

Cette représentation structurée du domaine pourra être éclatée sur plusieurs pages

---

<sup>18</sup> il va de soi que ces pages introductives devront être *rédigées par vous* et non recopiées d'une source extérieure (qu'il s'agisse de documents papier ou Internet).

<sup>19</sup> rappel : pour obtenir une représentation complète et lisible de votre sujet, vous complétez chaque arborescence avec les termes traités dans l'*autre langue*, puisque vous en connaissez les équivalents (ces termes de l'autre langue ne seront pas soulignés).

## 5. Les listes de termes

Vous ajouterez à cette représentation graphique, **des listes** qui permettront de vérifier la cohérence entre votre arborescence et le dictionnaire :

- pour chaque langue, deux listes des **entrées** et de leurs **équivalents** : l'une sera triée sur les entrées, l'autre sur les équivalents. Ces listes retournées vous permettront de vérifier la cohérence de vos propositions d'équivalents.
- la listes des **entrées** et de leurs **hyperonymes** (une pour chaque langue), triée sur les *hyperonymes*. Ceci donnera au lecteur une vue d'ensemble des grandes catégories de termes, et vous permettra aussi de vérifier d'un coup d'oeil la cohérence de votre étiquetage !
- la liste des **entrées** et de leurs **hyponymes** (uniquement les termes où ce champ est rempli !).
- le cas échéant, la liste des termes concernés par la relations **tout-parties** – trois niveaux de tri (de gauche à droite : *tout, entrée, parties*) permettront de regrouper les éléments et sous-éléments d'un même ensemble.

## 6. Les fiches terminologiques

L'ensemble des fiches sera trié par langue et par ordre alphabétique, sous forme d'état regroupé pour faire apparaître l'ensemble des contextes en fin de fiche.

## 7. La bibliographie

Vous la présenterez en deux listes :

- **textes du corpus** : liste des documents qui ont fourni des contextes illustratifs pour vos termes
- **autres documents** : textes ou ouvrages de référence, utilisés pour élaborer définitions, remarques techniques et propositions d'équivalents.

## 8. Les extraits de votre corpus

Vous imprimerez et inclurez en fin de volume quelques extraits significatifs de votre corpus<sup>20</sup>.

Les principaux *termes traités* y devront être mis en évidence – par exemple surlignés. Ces documents seront *paginés* à part, de façon globale (pour permettre au correcteur de s'y référer), et surtout ils devront être *identifiables* : mentionnez impérativement au début de chaque texte le titre figurant dans votre bibliographie !

## 9. La traduction

Vous ajouterez enfin le texte choisi dans votre corpus anglais et votre proposition de traduction (en vis à vis ou bien sous forme de tableau).

## 10. La table des matières

Elle devra être suffisamment détaillée pour indiquer clairement l'emplacement de chacun des éléments du mémoire.

---

<sup>20</sup> Le nombre de pages peut varier en fonction du sujet ; en général, il faut compter une vingtaine de pages par langue.

## ANNEXE – exemples de codes

### **Catégorie syntaxique**

Voici quelques codes de catégorie couramment rencontrés dans les dictionnaires :

n  
nm  
nf  
nmf  
nm,f  
npl  
vt  
vi  
vprep  
vpron  
adj  
adv  
prep  
p.passé  
p.prés.

### **Langues**

Quelques exemples de *marques linguistiques* (variantes géographiques) :

Br. (anglais britannique)  
US (anglais américain)  
Can. (français canadien)  
Bel. (français de Belgique)

### **Statut**

Quelques exemples de *marques de statut* :

normalisé  
officiel  
marque déposée  
recommandé  
déconseillé  
proscrit  
soutenu  
familier  
oral  
jargon de métier

### **Les Domaines**

Les langues de spécialités ne sont pas répertoriées dans les registres en lexicographie traditionnelle, mais font l'objet d'une liste de domaines. Les dictionnaires techniques ont des listes longues, arborescentes, réparties en grands domaines englobants, domaines et sous domaines.

Vous trouverez page suivante, à titre d'exemple, une liste type telle qu'elle apparaît dans les dictionnaires de langue – donc notoirement insuffisante pour un usage terminologique (source: dictionnaire Hachette).

N.B. Les domaines de spécialité sont souvent notés *entre parenthèses* et débutent par une *majuscule*, ceci pour les distinguer clairement des registres.



Admin..	Chorégr.	Menuis.
Agric..	Cin.	Métal.
Alch.	Comm.	Météo.
Anat.	Compta.	Métrol.
Anthrop.	Cout.	Milit.
Antiq.	Culin.	Minéral.
Apic.	Démogr.	Mode
Arbor.	Dr.	Mus.
Archeol.	Electr.	Mythol.
Archit.	Environn.	Numism.
Arithm.	Equit.	Paléont.
Artill.	Ethno.	Pathol.
Arts	Faucon.	Peint.
Astrol.	Fin.	Pharm.
Astron.	Géogr.	Phil.
Audiov.	Géol.	Phonét.
Auto.	Géom.	Phot.
Aviat.	Hi Fi	Phys.
Bactér.	Hist.	Physiol.
Balist.	Hortic.	Polit.
Bât.	Imprim.	Psychan.
Bible	Inform.	Psychiat.
Bijout.	Jeux.	Psycho.
Biol.	Jur.	Relig.
Blas.	Ling.	Sc.
Bot.	Litt.	Sports
Bouch.	Liturg.	Techn.
Cartes	Log.	Théol.
Cathol.	Mar.	Tr. pub.
Charcut.	Mar. pêche	Turf
Charpent.	Maçon.	Typo.
Chasse.	Math.	Vétér.
Ch. de fer	Mécan.	Vén.
Chim.	Méd.	Zool.
Chir.	Média	

Claudie Juilliard, H  l  ne Beciri et Mojca Pecman